

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 22 septembre 2022

Date de convocation : 15 septembre 2022 Nombre de membres : 73 En exercice : 56 Présents : 1 Visio : 5 Pouvoir : 62	L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre à 19h00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD , Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Céline VERNEL ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA FERTE/CHIER) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) M Jean Marie MILHAU ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER ; M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN. <u>Participait en visioconférence :</u> (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT. <u>POUVOIRS :</u> (CARIGNAN) Mme Christine PAULIN donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (DOUZY) M François MASENNET donne pouvoir à Mme Charline CLOSSE (DOUZY) ; (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET donne pouvoir à M Lucien EVRARD (DOUZY) ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT donne pouvoir à (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR. <u>Absents excusés :</u> (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) Mme Christine PAULIN, , Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. <u>Délégué suppléant présent sans droit de vote :</u> (OSNES) Mme Nathalie SOHYER. Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.
---	--

Délibération n°2022/99 portant réinstallation du Conseil communautaire, approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 30 juin 2022, des décisions du Président et du bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance. Le conseil a pris acte de l'ordre du jour de la séance du 22 septembre 2022, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du 15 septembre 2022. Le conseil a pris connaissance des décisions du Président et des bureaux communautaires en date du 05 juillet 2022. Le conseil a approuvé à l'unanimité la désignation de Monsieur Gilbert LORDIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n°2022/100 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de FROMY dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. **Le conseil a approuvé à l'unanimité** l'attribution à la commune de FROMY d'une subvention d'un montant de 1 510,91 euros dans le cadre du fonds de concours « équipement fonctionnement ».

Délibération n°2022/101 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de BIEVRES dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. **Le conseil a approuvé à l'unanimité** l'attribution à la commune de BIEVRES d'une subvention d'un montant de 2 752,50 euros dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement ».

Délibération n°2022/102 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de MATTON ET CLEMENCY dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. **Le conseil a approuvé à l'unanimité** l'attribution à la commune de MATTON ET CLEMENCY d'une subvention d'un montant de 1 367,77 euros dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement » et d'une subvention d'un montant de euros 3 735,60 dans le cadre du fonds de concours « équipement fonctionnement ».

Délibération n°2022/103 portant approbation de la cession d'une parcelle pour le futur LIDL à Carignan. **Le conseil approuve à l'unanimité** la cession à la société LIDL d'une emprise d'environ 450m² sur les parcelles cadastrées section AS n°1 et AS n°2, estimées par les domaines à 43,22€ HT/m². Cette cession permettra à la société Lidl de réaliser une partie du parking dédié à sa clientèle. *Durant les débats : Monsieur SABATIER demande si l'ancien LIDL a déjà été acheté par la CCPL, au vu des plans présentés dans le dossier de séance. Monsieur le Président indique que ce n'est pas encore le cas mais qu'une délibération de principe a été prise le 13 avril pour un achat en 2023. Il reste maintenant à écrire le programme d'aménagement d'une partie des services de la CCPL dans ces anciens locaux.*

Délibération n°2022/104 portant approbation définitive de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mouzon. **Le conseil approuve à l'unanimité** la modification simplifiée du PLU de Mouzon ainsi que le bilan de la mise à disposition du dossier de cette modification.

Délibération n°2022/105 portant approbation de la révision allégée n°1 du PLU de Douzy (secteur ZAC). **Le conseil approuve à l'unanimité moins une abstention** la révision allégée n°1 du PLU de Douzy.

Délibération n°2022/106 portant approbation de la procédure de modification de droit commun du PLU de Douzy (secteur ZAC). **Le conseil approuve à l'unanimité moins une abstention** la modification de droit commun n°3 du PLU de Douzy.

Avis pour l'implantation d'éoliennes sur Maisoncelle-et-Villers (Projet éolien de l'Épinette – SEPE du Haillame (groupe Intervent), Et pour l'implantation d'éoliennes sur Maisoncelle-et-Villers (Projet éolien– ENGIE GREEN). *Durant les débats : Monsieur PETITPAS indique que la commune de VAUX-LES-MOUZON a été précurseur dans le domaine de l'éolien sur le territoire mais que toutes les nuisances n'avaient, à l'époque, pas été prises en compte. Monsieur BEURAIN, rapporteur du dossier, tient à préciser que le premier projet a reçu un avis favorable en commission, puisqu'il est implanté dans un lieu où se trouvent déjà des éoliennes. Le second projet, quant à lui, a reçu un avis défavorable.*

Madame DURU indique que pour la commune de Raucourt-et-Flaba, de fausses projections ont été présentées à la commune qui avait d'ailleurs émis un avis défavorable mais que cet avis n'a pas été suivi. Madame DURU précise que les retombées financières sont intéressantes mais que la commune s'en sert pour reverser, depuis 3 ans, 70€ à chaque foyer résidant à Raucourt depuis plus de 2 ans.

Monsieur SABATIER fait remarquer que ce projet risque d'avoir un impact sur le prix de l'immobilier.

Monsieur DEBOUW souhaite connaître la position du conseil municipal, qui est le plus légitime à donner son avis. Monsieur HENRIET, maire de Maisoncelle-et-Villers indique que le conseil est partagé avec 4 voix contre et 4 voix pour. L'enquête publique est actuellement en cours. Monsieur le Maire précise être favorable au projet, il tient à souligner, aujourd'hui plus que jamais, l'importance des énergies renouvelables.

Monsieur PRUDHOMME s'interroge : lors du précédent mandat une réunion s'était tenue avec l'Etat qui avait indiqué qu'aucun projet éolien ne verrait plus le jour sur le territoire des Portes du Luxembourg.

Monsieur BEURAIN précise que ces deux projets avaient été déposés en amont.

Monsieur WARZEE déplore le manque de rationalité dans l'implantation choisie puisque le projet couvre la dernière crête préardennaise qui rejoint l'Argonne. En outre le bruit est un élément majeur à prendre en compte, et s'illustre parfaitement autour de implantations existantes.

Délibération n°2022/107 portant avis pour l'implantation d'éoliennes sur Maisoncelle-et-Villers (Projet éolien de l'Épinette – SEPE du Haillame (groupe Intervent). **Le conseil émet un avis favorable à la majorité** (24 votes contre et 8 abstentions) sur ce projet d'implantation de trois nouvelles éoliennes afin d'étendre le parc éolien de la Margotte préexistant.

Délibération n°2022/108 portant avis pour l'implantation d'éoliennes sur Maisoncelle-et-Villers (Projet éolien– ENGIE GREEN). **Le conseil émet un avis défavorable à la majorité** sur ce projet (45 votes contre et 4 abstentions) pour l'implantation de 3 aérogénérateurs au sud de la commune de Maisoncelle-et-Villers.

Délibération n°2022/109 portant approbation de mise en place d'une formation au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) au centre aquatique. **Le conseil approuve à l'unanimité** la mise en place d'une formation BNSSA au centre aquatique CAMOURAU de Mouzon afin de former du personnel qualifié pour les saisons à venir pour le centre aquatique et la baignade de Douzy.

Durant les débats : Madame DUFILS demande si la prise en charge de cette formation sera réservée aux habitants du territoire des Portes du Luxembourg. Monsieur le Président indique que non, elle est ouverte à tous à condition de s'engager sur la durée de travail pour la CCPL.

Délibération n°2022/110 portant approbation d'un accord avec les organismes HLM pour l'implantation de PAV (point d'apport volontaire) à Mouzon. **Le conseil approuve à l'unanimité moins deux abstentions** la signature d'une convention avec les organismes HLM pour l'implantation de trois nouveaux points d'apport volontaire à Mouzon, ainsi que la répartition financière pour cette implantation, à savoir 50% pour les organismes logeurs et 50% pour la CCPL, sur la dépense hors taxe (HT).

Délibération n°2022/111 portant approbation de modification des statuts du syndicat de traitement des déchets ménagers (Valodéa). **Le conseil approuve à l'unanimité** la modification des statuts du syndicat VALODEA qui fait suite au retrait du Département des Ardennes et de la commune d'Eteignières, faisant ainsi passer VALODEA d'un syndicat mixte « ouvert » à un syndicat mixte « fermé ».

Délibération n°2022/112 portant approbation de la tarification 2022 des conteneurs. **Le conseil approuve à l'unanimité** la nouvelle tarification 2022 pour la revente de conteneurs au profit des habitants et professionnels du territoire.

Désignation	Tarif de vente TTC
Conteneur 120 L, couvercle vert	41.00 €
Conteneur 120 L, couvercle jaune	41.00 €
Conteneur 140 L, couvercle vert	46.00 €
Conteneur 140 L, couvercle jaune	46.00 €
Conteneur 240 L, couvercle vert	55.00 €
Conteneur 240 L, couvercle jaune	55.00 €
Conteneur 330 L, couvercle vert	88.00 €
Conteneur 330 L, couvercle jaune	88.00 €
Conteneur 660 L, couvercle vert	205.00 €
Conteneur 660 L, couvercle jaune	205.00 €
Conteneur 770 L, couvercle jaune	210.00 €
Conteneur 770 L, couvercle vert	210.00 €

Délibération n°2022/113 portant approbation de la mise en place d'un transport de compost au bénéfice des agriculteurs / collectivités. **Le conseil approuve à l'unanimité** la mise en place du transport de compost au bénéfice des agriculteurs et des collectivités du territoire, à titre gratuit.

Délibération n°2022/114 portant approbation de la répartition du FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal). **Le conseil approuve à l'unanimité des suffrages exprimés** la répartition du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPI Cà pour l'année 2022, à savoir 50% pour les communes et 50% pour la communauté de communes. Le FPIC s'élève, pour l'année 2022 à 628 833€. Cette répartition dérogatoire prévoit également de relever le montant de chaque commune à au moins 2 000€, puis de pratiquer pour les sommes restantes un ratio à partir de la répartition de droit commun faite par l'Etat.

La répartition est la suivante :

REPARTITION FPIC 2022		
Code Insee	Nom Communes	Montant reversé
8013	Angécourt	7 517 €
8023	Artaise le Vivier	2 000 €

Code Insee	Nom Communes	Montant reversé
8029	Auflance	2 000 €
8034	Autrecourt et Pourron	6 789 €
8055	Beaumont-en-Argonne	8 403 €
8063	La Besace	2 000 €

Code Insee	Nom Communes	Montant reversé
8065	Bièvres	2 000 €
8067	Blagny	17 000 €
8083	Brévilly	4 786 €
8088	Bulson	2 575 €
8090	Carignan	28 447 €
8115	Chémery-Chéhéry	8 344 €
8138	Les Deux Villes	5 803 €
8145	Douzy	34 180 €
8153	Escombres et le Chesnois	7 137 €
8159	Euilly Lombut	2 000 €
8168	La Ferté/Chiers	3 403 €
8184	Fromy	2 000 €
8211	Haraucourt	11 856 €
8223	Herbeuval	2 623 €
8252	Létanne	2 249 €
8255	Linay	4 852 €
8268	Maisoncelle et Villers	2 000 €
8269	Malandry	2 000 €
8275	Margny	4 607 €
8276	Margut	12 149 €
8281	Matton et Clémency	10 117 €
8289	Messincourt	14 618 €
8291	Mogues	5 304 €

Code Insee	Nom Communes	Montant reversé
8293	Moiry	2 793 €
8300	Le Mont Dieu	2 000 €
8311	Mouzon	18 445 €
8317	La Neuville à Maire	2 230 €
8336	Osnes	2 275 €
8347	Puilly Charbeaux	4 376 €
8349	Pure	9 596 €
8354	Raucourt et Flaba	9 719 €
8357	Rémilly Aillicourt	9 713 €
8375	Sachy	3 918 €
8376	Sailly	5 082 €
8399	Sapogne/Marche	3 167 €
8421	Signy Montlibert	2 000 €
8430	Stonne	2 000 €
8444	Tétaigne	2 614 €
8459	Tremblois les Carignan	3 292 €
8466	Vaux les Mouzon	2 000 €
8477	Villers devant Mouzon	2 127 €
8485	Villy	4 313 €
8501	Williers	2 000 €
8502	Yoncq	2 000 €
Total reversé aux communes		314 419 €
EPCI CC Portes du Luxembourg		314 414 €
TOTAUX		628 833 €

Délibération n°2022/115 portant approbation de la décision modificative n°1 au budget principal. Le conseil approuve à l'unanimité la modification du budget primitif 2022 du budget principal telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

Délibération n°2022/116 portant approbation de la décision modificative n°1 au budget annexe SICOM. Le conseil approuve à l'unanimité la modification du budget primitif 2022 du budget annexe SICOM telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

Délibération n°2022/117 portant approbation de la décision modificative n°1 au budget annexe « bâtiment d'activité économique Blagny-Carignan. Le conseil approuve à l'unanimité la modification du budget primitif 2022 du budget annexe « bâtiment d'activité économique Blagny-Carignan » telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

Délibération n°2022/118 portant approbation de la décision modificative n°1 au budget annexe « cellules grandes grèves – ZAC de Douzy ». Le conseil approuve à l'unanimité la modification du budget primitif 2022 du budget annexe « cellules grandes grèves – ZAC de Douzy » telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

Délibération n°2022/119 portant approbation de la décision modificative n°1 au budget annexe « cellules artisanales de Douzy ». Le conseil approuve à l'unanimité la modification du budget primitif 2022 du budget annexe « cellules artisanales de Douzy » telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

Délibération n°2022/120 portant approbation de la décision modificative n°1 au budget annexe « ZI Carignan ». Le conseil approuve à l'unanimité la modification du budget primitif 2022 du budget annexe « ZI Carignan » telle que présentée en annexe du présent compte-rendu.

Délibération n°2022/121 portant approbation d'admission en non-valeur. Le conseil approuve à l'unanimité en partie l'admission en non-valeur des créances de la Communauté de communes (PV de carence, poursuites sans effet, RAR <seuil poursuite, personnes disparues ou décédées) sur base de listes reçues en 2021 d'un montant total de 25 159.30 euros (article 6541). **Le conseil approuve à l'unanimité** l'admission en non-valeur des créances de la Communauté de communes dont les débiteurs sont en situation de surendettement avec décision d'effacement de la dette, d'un montant total de 3 622.50 euros (article 6542). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 (10 000 € à l'article 6542 et 25 000 € à l'article 6541) du budget annexe SICOM et que les mandatements correspondants se feront respectivement aux articles 6541 « créances admises en non-valeur » et 6542 « créances éteintes ».

Durant les débats : Monsieur DASSIMY tient à préciser qu'au regard du niveau annuel de ces admissions en non-valeur, environ 70.000 € / an, le conseil sera invité très prochainement à se prononcer sur le passage à la TEOM afin de réduire au minimum les impayés.

Monsieur JULIEN indique qu'afin de réduire ces impayés le plus simple serait que la CCPL facture la redevance aux communes qui récupérerait l'argent chez leurs administrés. Monsieur DASSIMY précise que cette option, bien que pouvait être satisfaisante dans les petites communes, n'est pas réglementaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Plusieurs élus interrogent les membres du Bureau pour savoir si des réunions de secrétaire de Mairies auront lieu comme évoqué. Monsieur DASSIMY indique que c'est effectivement prévu, notamment sur le sujet des finances publiques et l'arrivée de la nomenclature budgétaire M57.
- Monsieur RENARD souhaite connaître l'état d'avancement du service de mobilité. Madame DURU précise que la phase de recrutement des chauffeurs bénévoles est prévue pour octobre avec des réunions publiques et qu'il sera demandé aux Maires de bien vouloir relayer la communication à ce sujet.
Une conférence de presse sera organisée le lundi 7 novembre après-midi pour lancer le service
- Madame GERARD demande s'il est possible de changer le jour de ramassage des ordures ménagères quand celui-ci tombe un jour férié car le jour choisi fait un trop gros décalage. Monsieur WATHY répond que les services vont étudier la question pour 2023.
- Monsieur DEBOUW souhaite avoir des précisions sur les cartons. Il indique que ceux-ci doivent être déposés en déchetterie mais que celle de Margut ne les accepte plus. Monsieur WATHY répond que les services vont également étudier la possibilité de mettre en place une benne pour les cartons à Margut et que le dépôt des cartons en déchetterie reste gratuit pour tout le monde, y compris pour les professionnels.
- Monsieur SABATIER demande si l'assistant communication a déjà été recruté, ce que Monsieur LATOUR confirme. Il s'agit d'Arthur Wary.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait le 6 octobre 2022, pour affichage en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT

Certificat d'affichage :

Le Président soussigné certifie que la publication des dispositifs de délibérations figurant au présent procès-verbal a été effectuée par affichage à la Porte de la Communauté de Communes **le 11 octobre 2022** et adressée pour affichage à chaque commune membre de la Communauté de Communes avec mention des voies et délais de recours, et de la possibilité de consulter le présent procès-verbal au siège de la Communauté de Communes ou auprès de chaque commune membre.

Le Président,
Frédéric LATOUR



ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/115 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

Budget Principal de la Communauté de Communes				
Section d'investissement dépenses :				
chapitre 20 = augmentation des crédits suite à la refonte du site internet (+ 15 720 €) pour info, 12 000 € été inscrits au 6188 qui vont être retirés				
chapitre 21 (art 2135) = augmentation des crédits sur installations diverses du Centre Aquatique (+ 15 000 €) et pour le changement volet de porte bâtiment ADECMR (+ 1 300 €)				
art 2132 = augmentation des crédits pour bureau médecin MDS Carignan (5 000 €) et climatisation MDS Carignan et Mouzon (10 000 €)				
art 2184 = suppression des crédits pour chaises avec tablettes salle Amphénol (- 6000 €)				
art 2188 = - 15 000 € achat fond livre réseau lecture publique qui seront rebasculé en fonctionnement au 6065				
chapitre 26 = augmentation de crédit pour adhésion à la SEM Proteame (rachat part Mouzon) 4 920 € + adhésion SPL Immobilier d'Entreprises (13 157 €) soit 18 077 € au total				
Section de fonctionnement dépenses :				
Chapitre 011 = Augmentation de crédits pour l'achat du fonds livre (+ 10 000 €) au 6065				
Chapitre 012 = Augmentation de crédits suite à l'augmentation du SMIC et de la revalorisation du point d'indice (30 000 €)				
Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : augmentation des crédits service "HABITAT" : résorption ruines (+ 60 000 €)				
Augmentation de crédits fonds ALSH (+ 6 300 €)				
Chapitre 66 = augmentation des crédits suite à révision des intérêts de l'emprunt à taux révisable (6 200 €)				
Chapitre 67 = dotations aux budgets annexes (+ 350 €) ZI Carignan				
Section d'Investissement - Dépenses -			Section d'Investissement -Recettes -	
<i>Dépenses réelles</i>			<i>Recettes réelles</i>	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, etc.			
2051	Refonte du site internet	15 720,00 €		
21	Immobilisations corporelles			
2132	Immeuble de rapport (bureau médecin MDS Carignan 5 000 €) + Clim M	15 000,00 €		
2135	Installations générales, agencements, ... (piscine + bât ADECMR)	16 300,00 €		
2152	Installation de voirie sur VV de l'Ennemane (installation table pique-nique)	1 765,00 €		
2184	Mobilier (chaises avec tablettes salle Amphénol)	- 6 000,00 €		
2188	Achat de matériel divers (fonds de livres bibliothèque)	- 15 000,00 €		
26	Participations			
261	Titres de participation (adhésion SEM Proteame et SPL Immobilier d'ent	18 077,00 €		
	TOTAL	45 862,00 €	TOTAL	- €
Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section d'investissement à hauteur de 100 159,82 €				
Section de Fonctionnement - Dépenses -			Section de Fonctionnement - Recettes -	
<i>Dépenses réelles</i>			<i>Recettes réelles</i>	
011	Charges à caractère général	13 000,00 €		
6065	Livres, disques (bibliothèque et médiathèque)	15 000,00 €		
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers (pelouse mini golf lac)	10 000,00 €		
6188	Autre frais divers service 112 (refonte site internet)	- 12 000,00 €		
012	Charges de personnel et frais			
64111	Rémunération principale	30 000,00 €		
65	Autres charges de gestion courante			
6574889	Subv. Fonctionnement aux écoles de musique	6 000,00 €		
6574817	Subv. aux particuliers (démolition de ruines)	60 000,00 €		
657341	Subventions communes ALSH/périscolaire	4 100,00 €		
6574821	Subventions fonctionnement personnes de droit privées ALSH	2 200,00 €		
66	Charges financières			
66111	Intérêts des emprunts et dettes	6 200,00 €		
67	Charges exceptionnelles			
67441	Dotations aux budgets annexes (ZI Carignan)	350,00 €		
	TOTAL	121 850,00 €	TOTAL	- €
Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section de fonctionnement à hauteur de 203 532,26 €				

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/116 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE SICOM

Budget annexe SICOM				
Section de fonctionnement recettes :				
Chapitre 78 = Reprise sur dépréciation des actifs circulants (+ 40 000 €)				
Section de fonctionnement dépenses :				
Chapitre 011 = augmentation des crédits au 6135 (location camions) pour 20 000 € et au 61551 (réparations et entretien camions) pour 25 000 €				
Chapitre 012 = augmentation de crédits suite à l'augmentation du SMIC et de la revalorisation du point d'indice (15 000 €)				
Chapitre 68 = reprise sur dépréciation des actifs circulants (+40 000 €)				
Section de Fonctionnement - Dépenses -			Section de Fonctionnement - Recettes -	
Dépenses réelles			Recettes réelles	
011	Charges à caractère générale		78	Reprise sur amortissements et provisions
6135	Locations mobilières	20 000,00 €	7817	Reprise sur dépréciations des actifs circulants
61551	Ent et réparations sur matériel roulant	25 000,00 €		
012	Charges de personnel			
6451	Cotisation URSSAF	5 000,00 €		
6411	Salaires, appointements, commission de base	10 000,00 €		
68	Dotations aux amortissements et aux provisions			
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	40 000,00 €		
TOTAL		100 000,00 €	TOTAL	
Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section de fonctionnement à hauteur de 110 981,98 €				
Section d'Investissement - Dépenses -			Section d'Investissement - Recettes -	
Dépenses			Recettes	
TOTAL		- €	TOTAL	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/117 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE BATIMENT
D'ACTIVITE ECONOMIE BLAGNY-CARIGNAN**

Budget annexe Bâtiments d'Activité Economique Blagny-Carignan				
Section d'exploitation dépenses :				
Chapitre 66 = augmentation des crédits suite à révision des intérêts de l'emprunt à taux révisable (4 050 €)				
Section d'Investissement - Dépenses -			Section d'Investissement - Recettes -	
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>	
TOTAL		- €	TOTAL	- €
Section d'Exploitation - Dépenses -			Section d'Exploitation - Recettes -	
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>	
66 Charges financières				
66111 Intérêts des emprunts et dettes		4 050,00 €		
TOTAL		4 050,00 €	TOTAL	- €
Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section de fonctionnement à hauteur de 58 346,08 €				

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/118 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE CELLULES
GRANDES GREVES – ZAC DE DOUZY**

Budget annexe "Cellules Grandes Grèves - Zac de Douzy -				
Section d'investissement recettes :				
Chapitre 16 = augmentation de l'emprunt pour couvrir la hausse du coût de construction (+ 90 000 €)				
Section d'investissement dépenses :				
Chapitre 23 = augmentation des crédits suite aux avenants sur le marché (+ 90 000 €)				
Section d'Investissement - Dépenses -			Section d'Investissement - Recettes -	
<i>Dépenses</i>			<i>Recettes</i>	
23 Immobilisations en cours			16 Emprunts et Dettes assimilées	
2315 Immobilisations corporelles		90 000,00 €	1641 Emprunt en euro	90 000,00 €
TOTAL		90 000,00 €	TOTAL	90 000,00 €

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/119 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE CELLULES ARTISANALES DE DOUZY

Budget annexe "Cellules Artisanales Douzy"				
Section d'exploitation dépenses :				
Chapitre 67 = Augmentation de crédits au 673 suite à trop perçu sur charges 2021 de Drouin (+ 1 400 €)				
<u>Section d'Exploitation - Dépenses -</u>			<u>Section d'Exploitation - Recettes -</u>	
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>	
65	Autres charges de gestion courante			
678	Autres charges exceptionnelles	1 400,00 €		
	TOTAL	1 400,00 €	TOTAL	- €
Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section de fonctionnement à hauteur de 14 370,85 €				

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2022/120 PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ZI CARIGNAN

Budget annexe "ZI Carignan"				
Section d'exploitation dépenses :				
Chapitre 66 = augmentation des crédits suite à révision des intérêts de l'emprunt à taux révisable (350 €)				
Section d'exploitation recettes :				
Chapitre 77 = subvention exceptionnelle CCPL (+ 350 €)				
<u>Section d'Exploitation - Dépenses -</u>			<u>Section d'Exploitation - Recettes -</u>	
<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>	
66	Charges financières		77	Produits exceptionnels
66111	Intérêts des emprunts et dettes	350,00 €	774	Subvention exceptionnel CCPL
	TOTAL	350,00 €	TOTAL	350,00 €